

Conférence de presse tenue dans la salle de rédaction de Mama Radio par Mme Venantie Bisimwa Nabintu, chercheur sur la participation politique de la femme et candidate à la députation provinciale

Dqte : 07 mars 2016

Thème : la parité : du discours à la participation

Les grandes idées ressorties

L'égalité des sexes implique le respect des droits fondamentaux de chacun, indépendamment de son sexe, de son identité de genre, de son appartenance ethnique, de son âge, de son rang, de son handicap ou de sa religion.

Offrir aux filles et aux garçons les mêmes opportunités

Le traitement égal en famille du garçon et de la fille crée les conditions d'un développement harmonieux des capacités physiques, morales et intellectuelles de chaque membre de la famille. L'éducation, qu'elle se donne dans le cadre de la famille ou des institutions sociales établies comme l'école en tant que processus de socialisation répond à des besoins de maintenance et de développement de cette dernière. Ce développement se conçoit dans un espace ouvert et pas cloisonné, donc confronté aux apports et aux rapports des autres civilisations. Une telle éducation et qui vise à doter la société d'un homme, d'une femme utile à l'épanouissement de la société met tout en œuvre pour produire un homme, une femme épanouie sur le plan physique, intellectuel, moral et spirituel. Car il s'agit de se doter des ressources humaines susceptibles de garantir le développement attendu et planifié. Si nous voulons avoir une société où le garçon est responsable de ses actes et où la fille dispose de son corps et ne le prédispose pas comme objet de plaisir de l'homme, il sied d'intégrer la question de pouvoir de la fille, de la femme dans tous les espaces de socialisation qui sont aujourd'hui la famille, l'école, l'église, les organisations communautaires, les partis politiques, les médias et l'état

Investir dans la scolarité des filles une manifestation de l'engagement à réaliser la parité homme femme en RDC

L'éducation comme processus qui vise le développement intégral (physique, intellectuel, moral) de la personne s'inscrit dans la poursuite des objectifs précis, eux-mêmes s'inscrivant dans cette vision que se définit la société et partagée entre un grand nombre de la population et cela de génération à génération. Servant la réalisation des objectifs spécifiques à la société, lesquels objectifs touchent tous les secteurs de la vie humaine individuelle et collective, pour le bonheur de tous, l'éducation devient un vecteur de modes de pensée, de faire et d'être spécifique différentiable selon la société

La constitution, bien que loi fondamentale ne représente pas ce contrat social entre les dirigeants et les administrés, les premiers la violant impunément même quand elle est votée

par referendum, et les seconds affichant plus un comportement de résignation, au mieux ils se contentent de dénoncer

Etant donné que la majorité des filles non scolarisées vivent en milieu rural dans un contexte où la majorité de la population est rurale, donner une chance aux filles et aux garçons d'étudier exige des pouvoirs publics de consentir des investissements conséquents en infrastructures socio-éducatives en milieu rural. La gratuité de la scolarité au niveau fondamental stipulée dans la constitution traduit cette aspiration de doter la RDC d'une population alphabétisée et susceptible de suivre les exigences de développement que doit imprimer les dirigeants du pays

Au Sud-Kivu, les données relatives à l'éducation des femmes indiquent que 35 % d'entre elles n'ont pas eu accès à l'éducation, avec 5,6 % des femmes ayant terminé l'enseignement primaire, 1 % l'enseignement secondaire et seulement 0,7 % ayant eu accès à l'enseignement supérieur. L'enseignement est parmi les besoins prioritaires des femmes si l'on s'en tient aux expressions récurrentes des parents et des filles elles-mêmes.

La RDC est régulièrement classée parmi les derniers pays du monde quant à l'indice de développement humain. Les calculs de l'indice de développement humain retiennent l'indice de participation de la femme avec ses composantes qui sont : le pourcentage de sièges parlementaires détenus par les femmes (1), le pourcentage de postes législateurs, de hauts fonctionnaires et de cadres occupés par des femmes (2), le pourcentage de postes professionnels et techniques occupés par des femmes (3), le rapport salaire estimatif des femmes et salaire estimatif des hommes (4), l'année où une femme ont reçu le droit de voter et celui de se présenter(5), l'année où une femme est devenue pour la première fois présidente du parlement ou d'une de ses chambres(6), le pourcentage des postes ministériels occupés par des femmes (7)¹.

Les chiffres délivrés à partir des calculs des indices d'inégalité de genre et celui de participation politique présentent encore la RDC comme le pays avec un indice élevé d'inégalité de genre avec un taux faible de participation des femmes dans toutes les institutions de pouvoir

Parité et participation politique de la femme : Cadre légal et institutionnel de référence

La résolution 1325 relative à la femme, paix et sécurité est devenue le document d'appui de plaidoyer des femmes du monde entier mais surtout des femmes congolaises pour leur prise en compte dans la prise de décision

Le protocole de Maputo et la déclaration de la SADC font partie des textes qui engagent les états parties dont la RDC d'entreprendre des actions de discrimination positive pour assurer la participation politique des femmes.

La charte internationale des droits de l'homme, par l'article premier de la déclaration universelle des droits de l'homme En plus de la *CEDEF*, de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies, la RDC a adopté la *Déclaration solennelle sur l'Égalité entre les sexes en Afrique*

¹ PNUD, rapport mondial sur le développement humain, 2009, p 206.

La constitution votée par referendum en 2005 s'est inscrit dans le droit ligne des engagements internationaux pris Par la RDC comme signataire des instruments juridiques ci-dessus

Les élections, une voie par excellence pour la réalisation de la parité homme femme

Le besoin de la participation politique des femmes s'exprime plus à travers leur inscription au rôle pour les scrutins électoraux que comme candidate pour participer à la gestion des affaires publiques par voie électorale. En 2011, il y a eu au sud Kivu 53, 36% des femmes enrôlées contre 46,64 % d'hommes.

Sur 1141 candidatures déposées, seulement 133 le sont par les femmes pour 1008 par les hommes, donc en pourcentage 11,6 de candidatures féminines.

Comme d'aucuns pourraient le faire croire, ce faible alignement des femmes comme candidate ne peut s'explique seulement par l'article 13. Il y a bien d'autres raisons explicites ou non qui retiennent les femmes à se présenter.

Les préoccupations relatives à la faible participation des femmes ont amené le président Kabila à suggérer, à l'issue des concertations qu'il avait organisées en 2013, la possibilité d'ajouter un siège supplémentaire pour lequel seules les femmes pourraient concourir dans les circonscriptions électorales de trois sièges ou plus, lors de prochaines élections. Il s'agit du mécanisme de vote exclusif des femmes, Curieusement la loi électorale en vigueur n'a pas retenu cette mesure affirmative.

Une autre mesure affirmative qu'il faille mettre en œuvre est de **retenir l'élection de la femme la plus compétitive de la circonscription électorale.**

La participation des filles et femmes à la décision, un droit et non une charité

Les hommes doivent agir

Les hommes sont au cœur de de l' (in)égalité entre les hommes et les femmes, mais paradoxalement le discours sur l'égalité des sexes ne fait pas mention d'une quelconque action de leur part. L'action et le pouvoir des hommes à perpétuer ou combattre la discrimination et l'exclusion doivent être reconnus et intégrés dans le discours de l'égalité hommes-femmes.

Il faut reconnaître avec les hommes que si les femmes sont surchargées par des travaux champêtres et domestiques, c'est parce que le principe de partage de ces taches entre les hommes et les femmes n'est pas de mise.

Si les femmes ne sont pas élues en RDC et que les inégalités de participation hommes femmes sont criantes dans les institutions, c'est parce que les hommes majoritaires au parlement se liguent pour voter une loi électorale insensible aux questions et besoins des femmes

Double Motivation pour tous d'agir :

Pour garantir la Participation des femmes dans les prochaines échéances électorales 2016 en RDC et se conformer au contrat social et aux engagements internationaux

Pour sortir la RDC au bas de rangs des pays à faible indice d'inégalité de genre et indice de développement humain



